

Secrétariat,
c/o Public Health Schweiz
Dufourstrasse 30
3005 Bern
www.pro-salute.ch

Commissions de la sécurité sociale et
de la santé publique du conseil des états (CSSS)

Berne, 16.06.2026

À l'attention des membres de la CSSS du Conseil des États

Prise de position concernant 17.480 lv.Pa. Urgences hospitalières. Taxe pour les cas bénins

Mesdames les conseillères aux Etats,
Messieurs les conseillers aux Etats,

C'est avec grande inquiétude que nos associations respectives ont pris connaissance de la décision du Conseil national d'introduire une taxe de 50 francs aux urgences hospitalières (17.480 lv.Pa. Urgences hospitalières. Taxe pour les cas bénins).

Du point de vue de pro-salute Suisse, une telle taxe est tout à fait inappropriée et problématique. Et ce, d'autant plus que sa mise en œuvre est prévue par les cantons. Les services des urgences s'organisent en fonction des bassins de réception régionaux et non des frontières cantonales. Des réglementations cantonales divergentes entraîneraient donc des inégalités de traitement, une insécurité juridique et une charge administrative supplémentaire, tant pour les patient-e-s que pour les prestataires de soins.

De plus, on ne sait pas clairement ce qui est considéré comme un « cas bénins ». On ne peut pas attendre des patient-e-s qu'ils en jugent eux-mêmes lorsqu'ils se trouvent dans une situation d'urgence. L'imposition d'une taxe fait peser la responsabilité de manière inacceptable sur les personnes concernées et crée une incertitude supplémentaire.

Les personnes aux compétences limitées en matière de santé ou défavorisées sur le plan socio-économique, en particulier, sont déstabilisées et découragées par les frais d'entrée, même lorsqu'il s'agit d'un risque grave pour la santé (par exemple, pour des proches). Cette mesure manque donc son objectif, qui est de désengorger les services d'urgence, et met en danger la santé de la population en Suisse.

Il faudrait plutôt s'attaquer à la cause réelle de la surcharge des services d'urgence : la capacité limitée des cabinets médicaux. Trouver un médecin de famille est une tâche fastidieuse pour beaucoup de gens, notamment pour les jeunes adultes qui viennent de déménager. La Fédération romande des consommateurs a publié une vaste enquête en 2021. Dans certains cas, il a ainsi fallu jusqu'à 30 appels à des cabinets pour obtenir un rendez-vous. Il apparaît ainsi que plus le nombre de cabinets de généralistes est bas dans un canton donné, plus la fréquentation des urgences est élevée.¹ La pénurie de médecins dans les soins de base ne doit pas se faire au détriment des patient-e-s.

pro-salute Suisse en conclut donc que l'introduction d'une « Taxe pour les cas bénins » ne permettrait pas d'atteindre l'objectif de désengorgement des services des urgences et toucherait surtout les personnes défavorisées sur le plan socio-économique. Pour ces raisons, nous recommandons de rejeter cette initiative parlementaire.

En vous remerciant de prendre en considération le présent courrier, nous vous adressons, Mesdames les conseillères aux Etats, Messieurs les conseillers aux Etats, nos salutations distinguées.



Felix Wettstein
Président pro-salute.ch



Sevan Pearson
Membre du comité pro-salute.ch
Fédération romande des consommateurs

¹ Source : OFS – Données des patients ambulatoires des hôpitaux 2016, STATPOP 2016 ; SASIS AG – Pool tarifaire 2015